



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2025**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal doit s'effectuer dans les dix semaines précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser notre Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

Préambule

A- L'environnement général

B- La rétrospective des finances communales

C- Le budget annexe Location Immeuble Nu

D- Les orientations pour l'année 2025

PRÉAMBULE

La Ville poursuit son engagement en faveur du pouvoir d'achat et de la qualité des services publics pour les Caudebécais :

Pour la seizième année consécutive, la commune maintiendra en 2025 le taux communal de la taxe foncière sans augmentation, préservant ainsi le pouvoir d'achat des ménages.

Cette stabilité fiscale reflète la politique rigoureuse retenue par l'équipe municipale en place depuis 2014, la seule dans l'histoire récente de Caudebec-lès-Elbeuf à n'avoir JAMAIS augmenté le taux communal des impôts fonciers.

En revanche, depuis 2018, ces bases imposables, revalorisées annuellement par l'Etat en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé, ont subi des augmentations successives : de 7,1 % en 2023 puis de 3,9 % en 2024. Cette revalorisation est estimée aux alentours de 2 % pour 2025.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

La préparation du débat d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte général marqué par des incertitudes pour les collectivités territoriales dont la situation financière est dépendante de la situation économique du pays.

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays.

D'après la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France, le PIB affiche une croissance estimée à + 1,1 % en moyenne en 2024.

En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle.

En 2026, elle serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la baisse prévue des taux d'intérêt.

Toutefois, cette projection est soumise à des aléas importants :

- En premier lieu, l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages.
- En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

2) L'inflation

Au niveau mondial, les taux d'intérêt élevés ont contribué à un ralentissement significatif de la croissance mondiale au cours des 12 derniers mois, tout en exerçant des pressions sur les systèmes financiers et les économies émergentes.

En France, les projections annuelles intermédiaires confirment le recul de l'inflation totale et sous-jacente prévu dans nos exercices de prévision précédents.

L'inflation reculerait nettement : après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,5 % en 2024 puis à + 1,5 % en 2025 en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité, et resterait modérée en 2026 (+ 1,7 %).

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par la diminution des prix de l'énergie. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

3) Le déficit budgétaire national

Bilan sur les ratios des finances publiques de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
(en % du PIB)					
Déficit public	2,4	8,9	6,6	4,8	5,5
Dettes publiques (brute)	97,9	114,9	113,0	111,9	110,6
Dettes publiques nette*	88,8	101,6	100,8	101,7	102,4
Recettes publiques	52,8	52,8	53,0	54,0	51,9
Dépenses publiques	55,2	61,7	59,6	58,8	57,3
Prélèvements obligatoires**	43,9	44,3	44,3	45,2	43,5
(évolution en %)					
Dépenses publiques	1,4	6,3	4,3	4,0	3,7
<i>Dépenses publiques hors crédits d'impôt</i>	2,9	6,4	4,2	4,1	3,7
<i>Dépenses publiques hors crédits d'impôt et hors charges d'intérêt</i>	3,4	7,0	4,0	3,0	4,0
Recettes publiques	1,2	-5,0	8,4	7,4	2,0

Le déficit du budget de l'Etat français devrait continuer à se creuser pour atteindre 6,2 % du PIB en 2024.

Le gouvernement souhaite ramener le déficit à 5% du PIB dès 2025 grâce à un effort budgétaire de 60 milliards d'euros combinant augmentations d'impôts pour 20 milliards et réductions de dépenses pour 40 milliards d'euros. Cette trajectoire vise à ramener le déficit dans les normes européennes d'ici 2029 avec un déficit de 2,8% du PIB.

4) Les collectivités territoriales

Le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF) repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 milliards d'euros d'économies.

Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024.

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques, un nouveau « fonds de réserve » va être créé pour les finances locales.

Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

L'enveloppe de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF) devrait se stabiliser, passant ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 244 686 833 € en 2025.

Pour 2025, l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmenterait de 140 millions d'euros.

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros

Concernant le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), le PLF 2025 prévoit une diminution du taux à compter de 2025, passant de 16,4% à 14,85 %, ainsi qu'une exclusion des dépenses de fonctionnement afin de se recentrer sur son objectif initial : le soutien à l'investissement.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à environ 170 000 € en 2021 pour décroître en 2022 à 161 198 €.

Suite à l'inflation croissante, la Dotation de Solidarité Communautaire 2022 (DSC) a été augmentée d'une part supplémentaire « énergie », représentant une enveloppe de 2 000 000€ en faveur des 71 communes de la Métropole et répartie en fonction de 2 critères (les revenus et le potentiel financier).

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf a bénéficié d'une majoration de sa DSC 2022 de 43 299 €.

En 2023, bien que les dépenses énergétiques de la Ville aient bondi de 170%, cette part supplémentaire n'a malheureusement pas été reconduite et la DSC s'est élevée à 168 753 €. Elle reste stable en 2024 et 2025.

La Métropole a attribué une enveloppe pour la commune sur l'intégralité du mandat 2020-2026 au titre du Fond d'Aide communal à l'Investissement Local (FACIL).

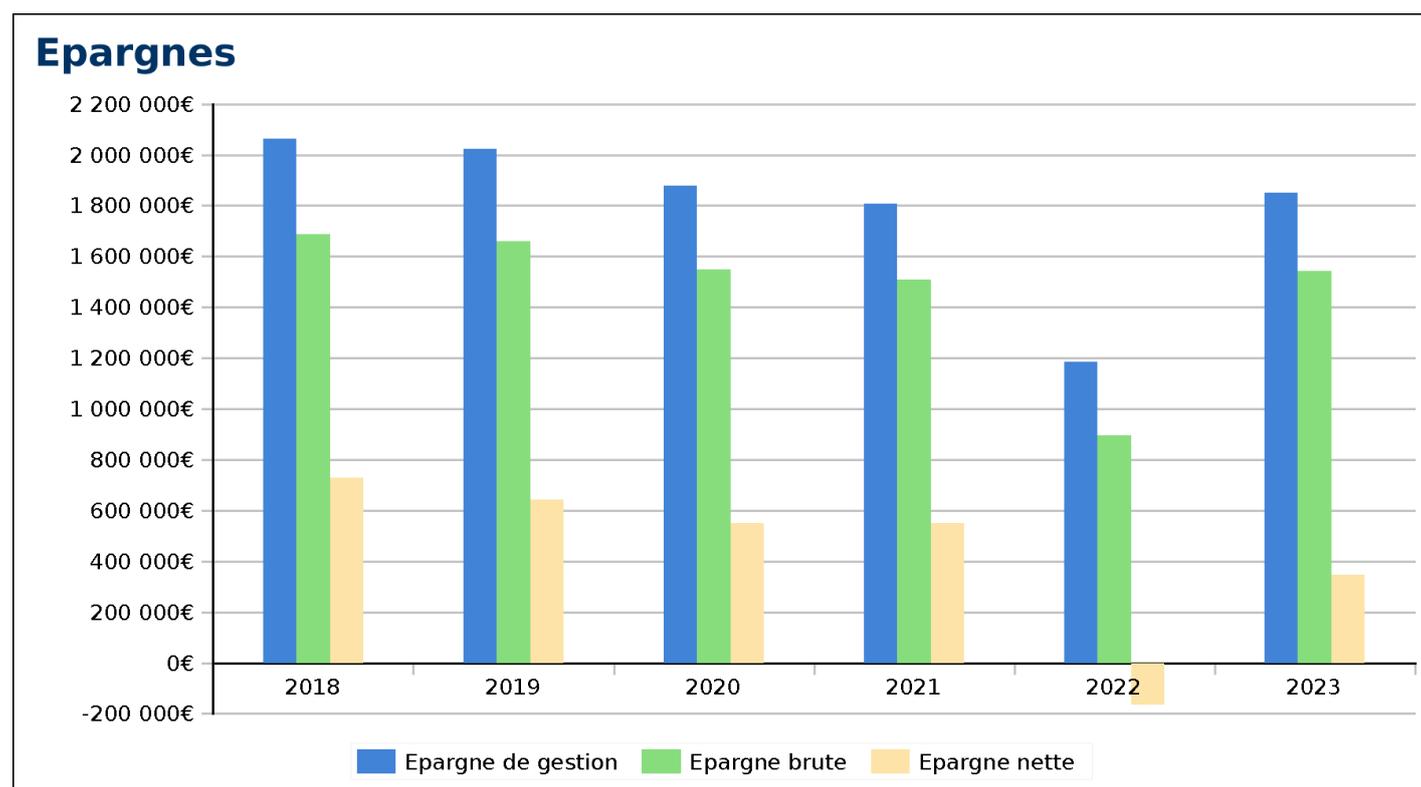
Cette aide est plafonnée à 25% du reste à charge hors taxes de la commune et concerne les projets de réhabilitation, d'investissement ou d'acquisition d'équipement ayant fait l'objet au préalable d'un dépôt de dossier sur la plateforme de la Métropole.

B) RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	11 669 565	11 626 581	11 473 624	11 626 968	12 385 839	13 378 644
Epargne de gestion	2 062 267	2 024 279	1 879 528	1 808 105	1 186 340	1 851 038
Epargne brute	1 687 169	1 660 066	1 548 375	1 509 700	896 255	1 542 815
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	14,69 %	14,29 %	13,61 %	13 %	7,29 %	11,6 %
Epargne nette	728 824	642 277	549 073	549 142	-164 981	348 322



L'épargne de gestion en 2023 se redresse à un niveau convenable et similaire à 2021 ; la prudence sur les perspectives d'investissement reste indispensable.

En effet, l'annuité de remboursement en capital de la dette est encore élevée et impacte fortement l'épargne nette.

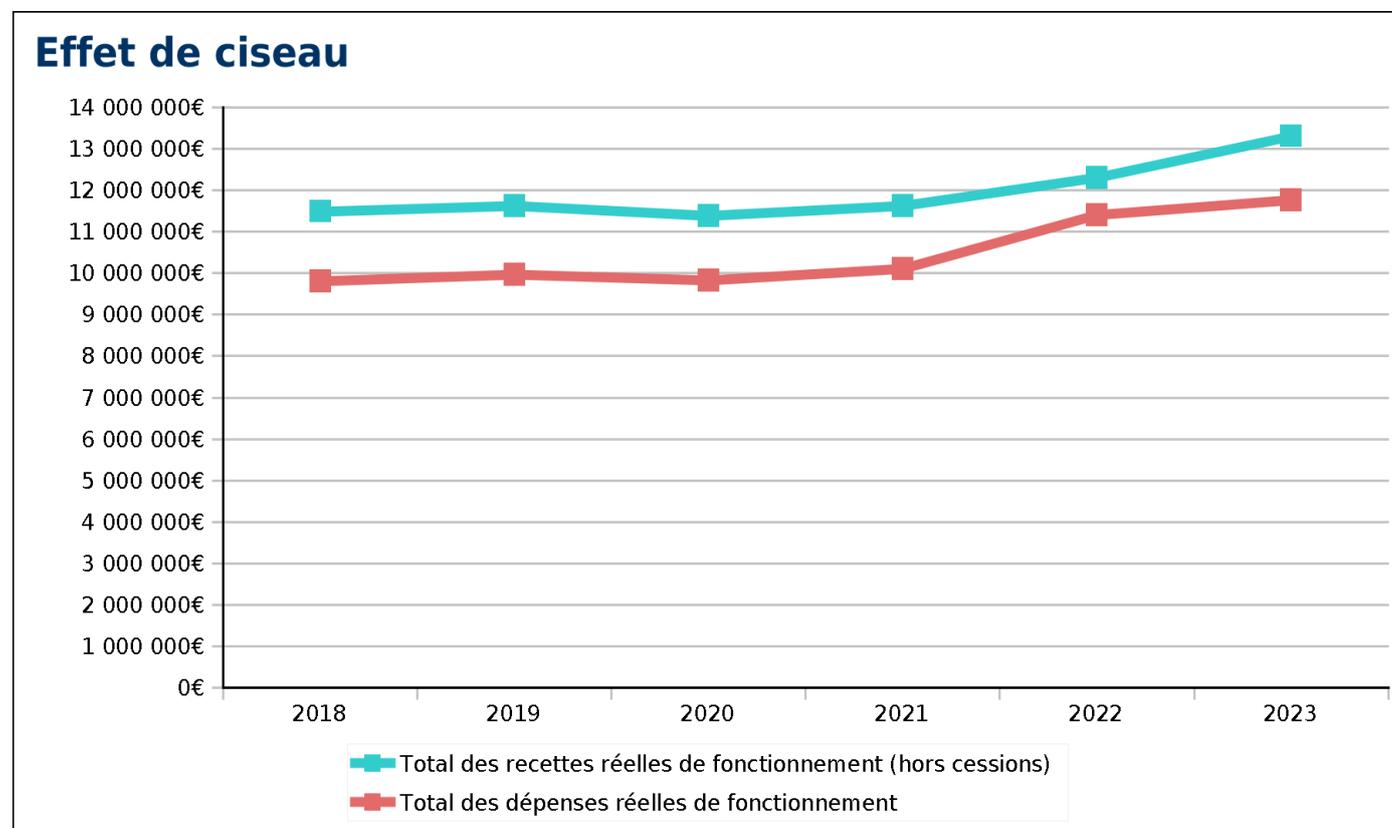
Cette hausse s'explique notamment par l'attribution par l'État du « Filet de Sécurité » à hauteur de 632 000 €, ce qui a augmenté significativement les recettes de fonctionnement.

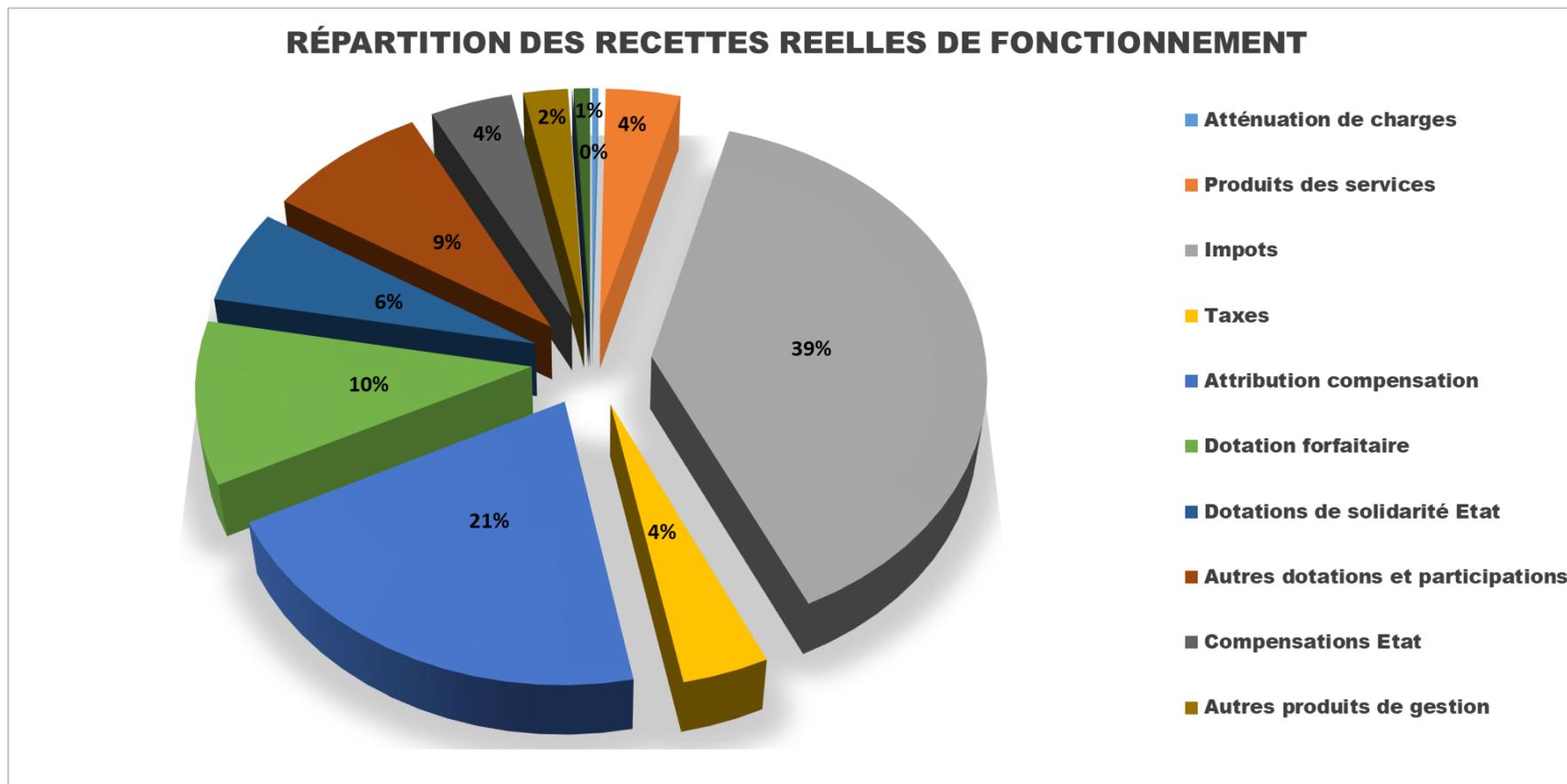
Dynamique des recettes et des dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	11 487 978	11 618 757	11 377 202	11 611 755	12 299 362	13 303 152
Dépenses de fonctionnement	9 800 809	9 958 690	9 828 827	10 102 055	11 403 107	11 760 336

Le graphique ci-dessous illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Le delta entre recettes et dépenses nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ce graphique met bien en évidence l'effet ciseau défavorable en 2022 avec des charges qui avaient augmenté plus vite que les recettes, et l'effet favorable en 2023, initiant le début du rétablissement.

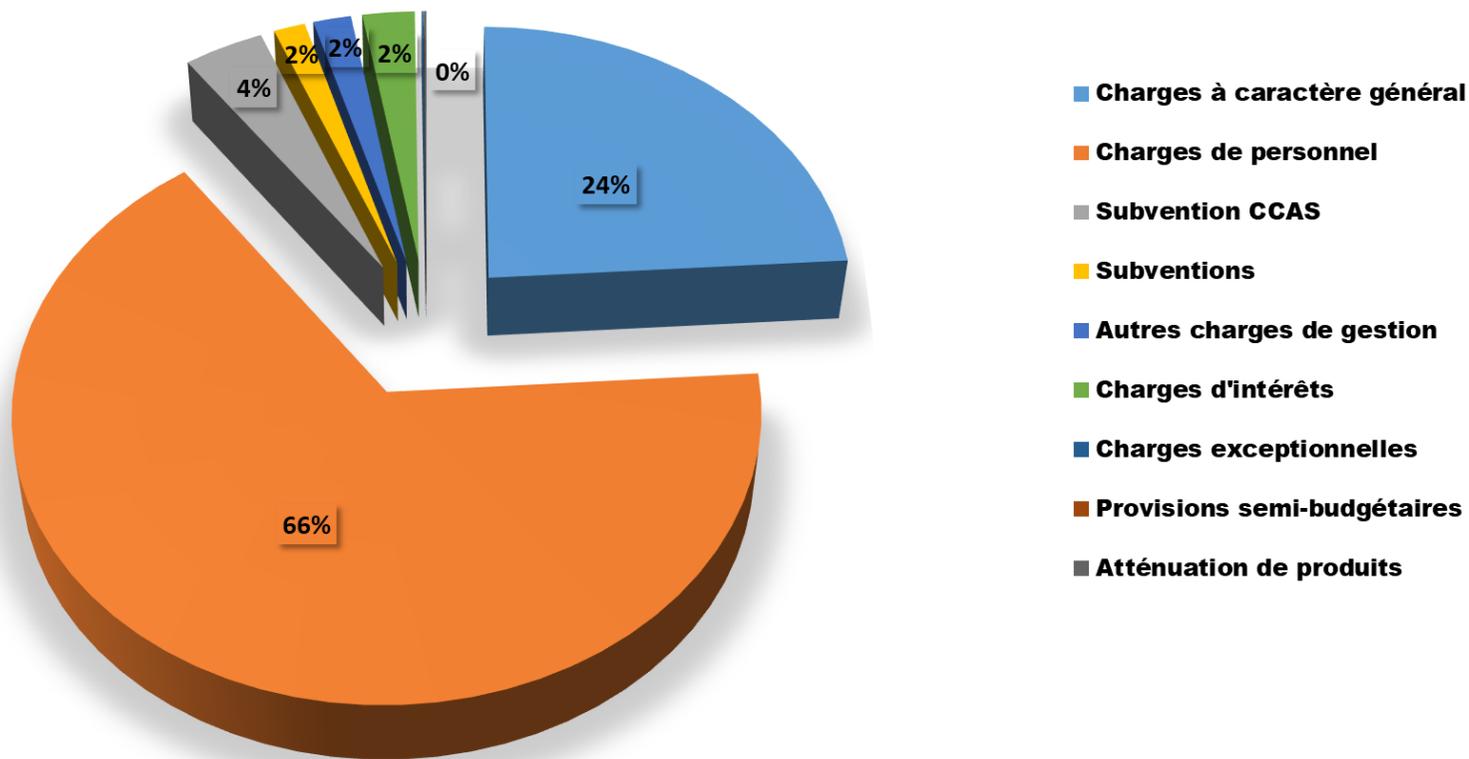




Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Après une évolution entre 2017 et 2018, les recettes réelles sont restées stables pendant 3 ans avant de constater une nouvelle augmentation en 2022 puis en 2023 (+ 8,04 %).



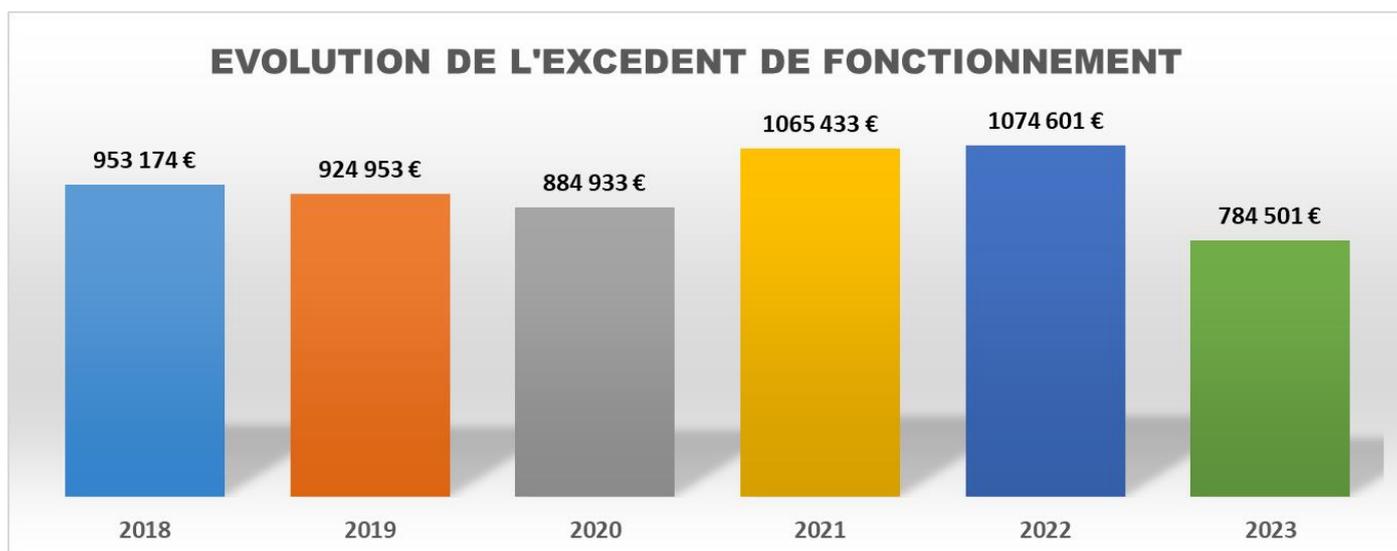
REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Sur l'année 2023, les dépenses de fonctionnement augmentent mais restent maîtrisées (+ 2,92 %). Les décisions d'économies prises ont permis d'atténuer l'impact de l'inflation et des évolutions réglementaires de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement.

L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement sur la période 2018-2023 :

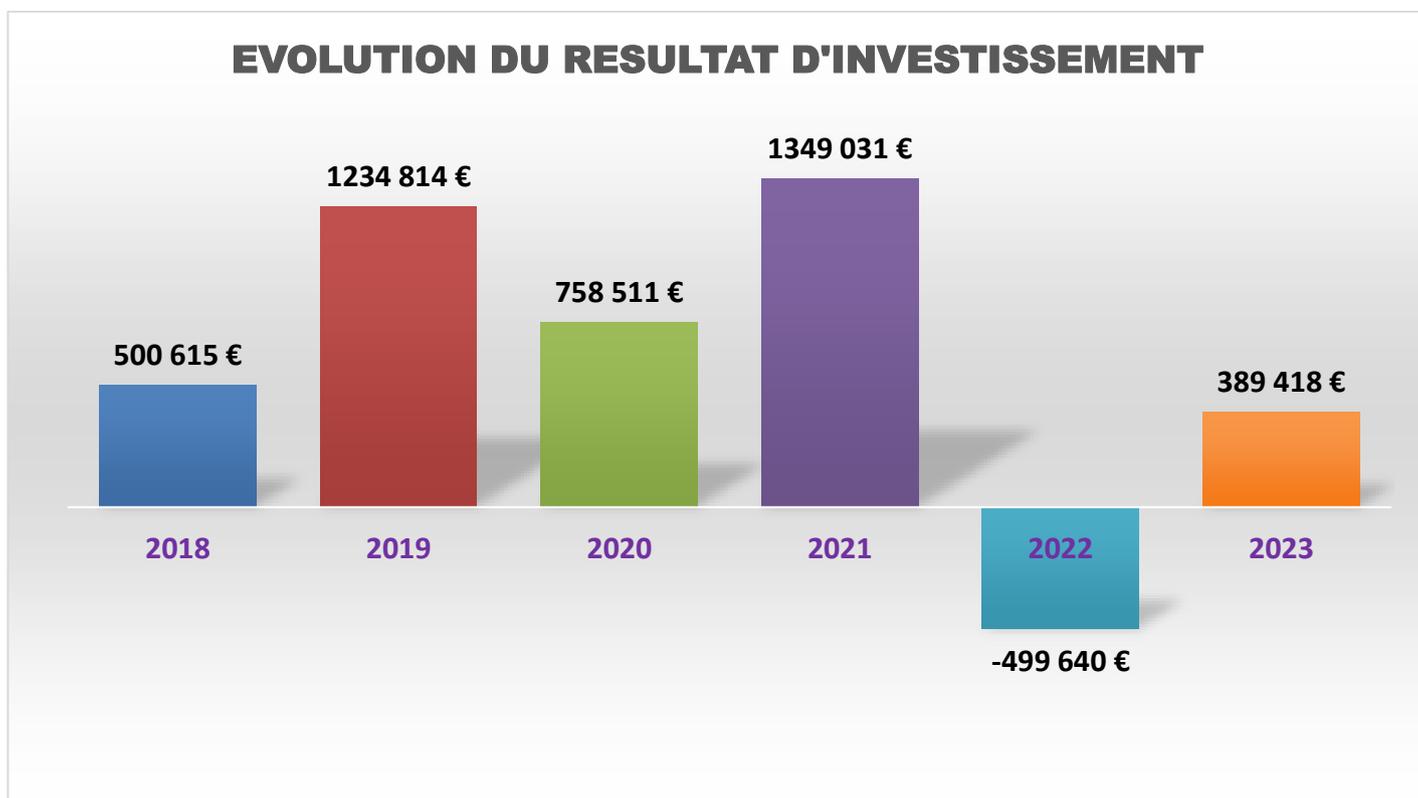
Les excédents de fonctionnement permettent de financer les investissements et restent à des niveaux importants depuis la forte augmentation volontariste débutée en 2018.



Les résultats en fonctionnement 2023 ont été globalement satisfaisants et ont permis d'affecter 31,44 % à la section d'investissement, soit 246 613 €.

Depuis 2017, la progression de l'excédent d'investissement avait été significative jusqu'à atteindre 1 349 031 € en 2021.

Après une forte chute en 2022 due à la reprise d'activité post-covid, le résultat de la section d'investissement redevient positif en 2023.



C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **65 223 €** en fonctionnement et **62 923 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **2 300 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires, les réparations, les frais de télécommunication et les fournitures diverses ainsi que **19 073 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

D) LES ORIENTATIONS POUR 2025

Depuis 2023, de nombreuses incertitudes pèsent sur les prochains exercices et nous conduisent à présenter des budgets de prudence, construits sur trois principes fondamentaux : protéger le pouvoir d'achat des Caudebécais, garantir des services publics de qualité et prévenir l'avenir.

Le budget principal dont nous débattons les orientations, devrait s'équilibrer autour de **12,9 millions d'euros** en fonctionnement et autour de **3,9 millions d'euros** en investissement.

Il pourra être ajusté dans le courant de l'année 2025, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire, au regard de l'évolution des données économiques.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Dans cet esprit, les efforts de rationalisation engagés ces dernières années se poursuivront. Cela inclut la mutualisation de moyens avec la Métropole Rouen Normandie et les communes voisines, afin de limiter l'impact de l'inflation tout en assurant une qualité constante des services rendus aux habitants.

Notre volonté et notre choix restent de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, pour la seizième année consécutive.

1) Les recettes de fonctionnement

Le produit des impôts locaux devrait s'élever à **5 578 040 €**, progressant ainsi de 3,77 %. Cette augmentation résulte de la revalorisation des bases prévue en 2025, des nouvelles constructions et de l'application du coefficient correcteur sur la compensation de la Taxe d'Habitation.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives n'est plus fixée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.

Pour 2025, le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2023 et novembre 2024.

Fortement mobilisée pour la préservation et la création d'emplois sur son territoire, la Ville souhaite se saisir de tous les leviers qui contribueront à faciliter la création d'entreprises.

Par ailleurs, pour encourager l'activité économique, depuis 2021, nous avons choisi d'exonérer de taxe foncière toutes nouvelles implantations d'entreprises ou reprise d'entreprises en difficulté pour une période de 2 ans.

Les concours financiers automatiques de la Métropole sont évalués à **2 755 635 €** et se décomposent comme suit :

- Le remboursement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (465 527 €) a été transférée de la Dotation de Solidarité Communautaire vers l'Attribution de Compensation. Ces dotations sont désormais fixées à **2 428 885 €** pour l'attribution de compensation et **167 828 €** pour la Dotation de Solidarité Communautaire.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **158 922 €**.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **170 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **160 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **25 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 254 389 €** en hausse de **4,53 %** par rapport à 2024 ; et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera en hausse de **15 260 €** (+ 1,13 %) soit un montant de **1 369 499 €**
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **817 931 €** ; soit en augmentation de **71 197 €** (+ 9,53 %)
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **66 959 €** ; soit une augmentation de **11 160 €** (+ 20 %)

L'Etat nous versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **121 659 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **90 000 €**.

Le produit des services est évalué à environ **487 187 €** ; soit une baisse de **27 254 € (5,30%)** principalement due à la diminution des effectifs scolaires.

Le Département verse chaque année des subventions de fonctionnement dans le cadre de :

- La Fête de la Ville pour **3 000 €**
- L'utilisation des équipements sportifs communaux pour **16 000 €**
- L'aide à l'animation des médiathèques pour **600 €**

2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général devraient s'élever à environ **3,1 millions d'euros** et restent stables afin de maîtriser les dépenses.

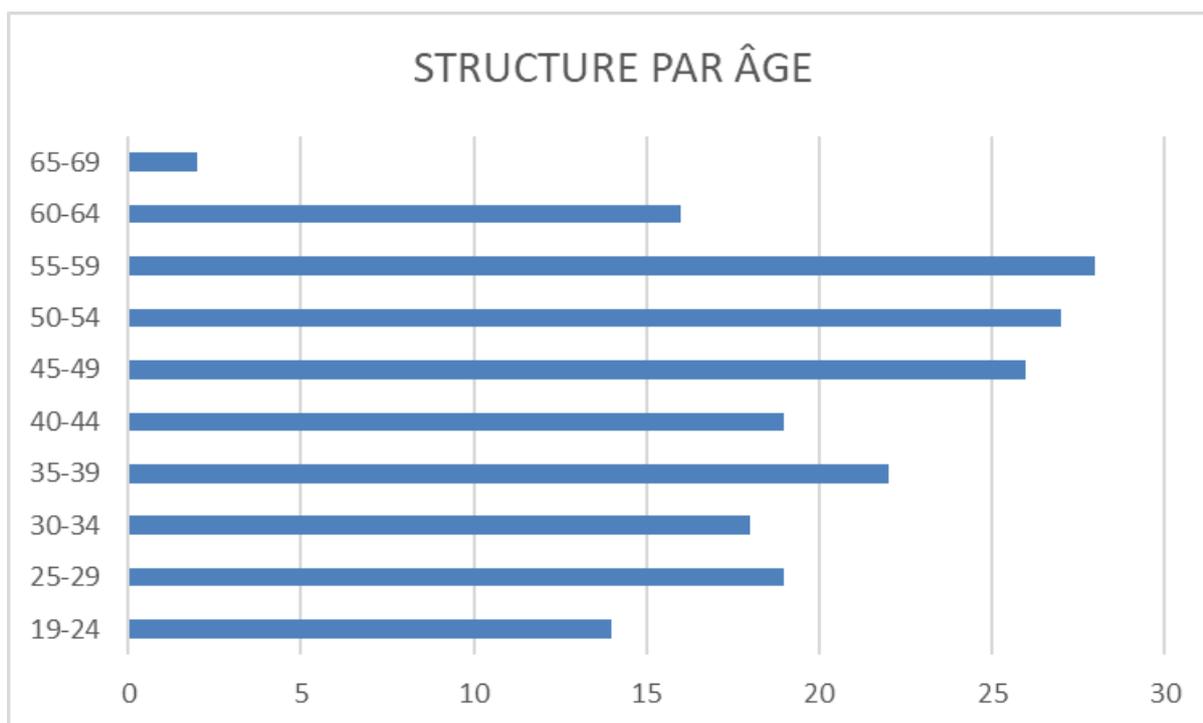
Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville poursuit les mesures mises en place avec un processus d'attribution encadré et transparent des subventions aux associations et aux clubs sportifs. Le budget alloué représentera la somme toujours importante de **170 000€**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **367 357 €** afin de maintenir les aides aux familles en difficulté et renforcer les actions en faveur des personnes âgées.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **7,9 millions d'euros** soit une progression de **2,3 %**.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par les évolutions réglementaires des carrières, les revalorisations du SMIC et la réévaluation du régime indemnitaire des agents.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2025 :



La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

	BP 2025
Traitement indiciaire	4 463 000 €
NBI + SFT	92 010 €
Régime indemnitaire + HS	940 000 €
TOTAL :	5 495 010 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

	01/01/2025	01/01/2025
	2025	EN %
Contractuel	61	31,28%
Détachement	2	1,03%
Stagiaire	4	2,05%
Titulaire	119	61,03%
Recrutements en cours	9	4,62%
TOTAL :	195	100,00%
Catégorie A	9	4,62%
Catégorie B	32	16,41%
Catégorie C	154	78,97%
TOTAL :	195	100,00%
Filière administrative	44	22,56%
Filière animation	47	24,10%
Filière culturelle	6	3,08%
Filière médico-sociale	13	6,67%
Police municipale	5	2,56%
Filière technique	80	41,03%
TOTAL :	195	100,00%
Hors effectif		
Collaborateur de cabinet	1	
Apprenti	3	
Accroissement temporaire	1	

L'effectif total en personnel est de 195 agents, 3 apprentis, 1 collaborateur de cabinet et un contrat d'accroissement temporaire ; ce qui représente en Équivalent Temps Plein à 177,80 ETP.

3) Les Dépenses d'équipement (Investissement hors opérations d'ordre et financières)

Les dépenses d'équipement s'élèveront pour 2025 à environ **2,3 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Poursuite de la construction de la Halle Couverte pour **1 086 006 €**
- Remboursement des travaux des Tissages réalisés par l'EPFN pour **233 000 €**
- Travaux et équipements dans les écoles (photocopieurs dans les 8 écoles, mobiliers, matériel de bureau...) pour **110 521 €**
- Travaux divers dans les bâtiments communaux et les espaces publics extérieurs pour **92 690 €**
- Renouvellement et gros entretien des chaufferies pour **82 786 €**
- Renouvellement du parc informatique et acquisition de logiciels pour les services administratifs à hauteur de **50 408 €**
- Plantation d'arbres dans le parc de la Villette pour **41 500 €**
- Acquisition d'un chariot élévateur d'occasion pour **40 000 €**
- Poursuite du remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement pour **30 000 €**
- Relevé de concession au cimetière pour **30 000 €**
- Poursuite de l'audit des bâtiments communaux dans le cadre de la rénovation énergétique pour **24 932 €**
- Mise en conformité des systèmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux pour **22 300 €**
- Création d'un club house et réfection de la couverture à la salle Geoffroy pour **20 700 €**
- Achat d'équipements dans les structures et renouvellement de l'électroménager dans les cantines pour **17 930 €**
- Mise en place de 2 nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection pour **16 300 €**
- Réfection d'un logement à la Résidence Autonomie Maurice Ladam pour **11 800 €**
- Rénovation partielle de la piste d'athlétisme Monique Caron pour **9 500 €** dont :
 - Réfection d'un couloir pour **3 500 €**
 - Création d'une aire de lancer de poids pour **1 000 €**
 - Mise en place d'un éclairage pour **5 000 €**

4) Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**260 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2025 et les amortissements (**800 000 €**).

Les cessions d'immobilisations s'élèveront à **390 000 €**.

Le recours à l'emprunt en 2025 devrait atteindre **1 000 000 €** environ.

Les subventions d'équipement attribuées dans le cadre de la construction de la Halle Couverte s'élèvent à **1 097 333 €** et se décomposent comme suit :

- La participation de l'État à hauteur de 40 % du projet HT soit **575 619 €**
- La participation du Département pour **180 000 €**
- La participation de la Métropole à hauteur de 50 % du reste à charge HT soit **341 714 €**

5) L'endettement

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENDETTEMENT					
	2021	2022	2023	2024 (prévisions)	2025 (prévisions)
DETTE AU 1ER JANVIER	11 086 520 €	11 512 962 €	13 413 644 €	13 004 306 €	12 590 811 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	1 387 000 €	3 000 000 €	754 892 €	800 000 €	1 000 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	960 558 €	1 099 318 €	1 164 230 €	1 213 495 €	1 263 495 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	11 512 962 €	13 413 644 €	13 004 306 €	12 590 811 €	12 327 316 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT Epargne brute (3) = (2) -(1) - (Cession actif 775)	1 509 700 €	896 255 €	1 542 815 €	1 300 000 €	1 200 000 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEES	7,63	14,97	8,43	9,69	10,27

La forte tension du ratio de désendettement en 2022 (de 7,63 à 14,97) est déjà derrière nous. La Ville poursuit ses efforts pour maîtriser son endettement et la baisse du ratio a été effective dès 2023.

Afin de limiter l'impact budgétaire, des mesures d'économies importantes ont été mises en place depuis 2022 et se poursuivront de manière pérenne pour maîtriser les dépenses et améliorer les ratios. Le budget 2025 s'inscrit dans cette optique sans impacter de manière significative la qualité du service public rendu.

Concernant la nature de l'endettement, la Ville a un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 98,98% de notre dette est classé en « A1 » et 1,02% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 100% de notre dette est à taux fixe.

L'objectif de la Municipalité est de maintenir un endettement sain tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse, comme en témoigne la construction de la Halle Couverte.

En conclusion, le projet de budget pour 2025 repose sur des principes de rigueur et de solidarité. Grâce à une gestion prudente, la Ville maintient ses engagements envers les habitants :

- Aucune hausse des taux communaux d'imposition pour la 16^e année consécutive.
- Une capacité d'investissement préservée pour des projets structurants et durables.
- Une qualité de service public garantie malgré les contraintes économiques.

Ces orientations témoignent de la volonté de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf de conjuguer responsabilité budgétaire et développement au service des Caudebécaises et Caudebécais.